

SUPPLÉMENT DE L'AIP CANADA 60/22

MODIFICATION DE LA ZONE DE CONTRÔLE DE TERRACE

(Remplace l'AIC 20/22)

NAV CANADA, le fournisseur de services de navigation aérienne civile du Canada, a mené une étude aéronautique afin d'effectuer l'examen des exigences en matière d'espace aérien contrôlé et de fréquence obligatoire (MF) dans une zone sous l'altitude de l'aéroport régional Northwest de Terrace-Kitimat (CYXT) qui englobe un hélicoptère près de la ville de Terrace (Colombie-Britannique).

L'étude a conclu que l'espace aérien situé à 700 pieds au-dessus du niveau de la mer (ASL) et plus bas dans la vallée de la rivière Skeena devrait être retiré de la zone de contrôle. Ainsi, les opérations d'hélicoptère pourront se dérouler sans qu'aucun hélicoptère ne pénètre dans la zone de contrôle, tout en conservant l'espace aérien concerné dans la zone MF.

Les dimensions de la zone de contrôle de classe E de Terrace apparaîtront seulement dans le *Manuel des espaces aériens désignés* (TP 1820E), comme l'illustrent la figure et le tableau suivants.

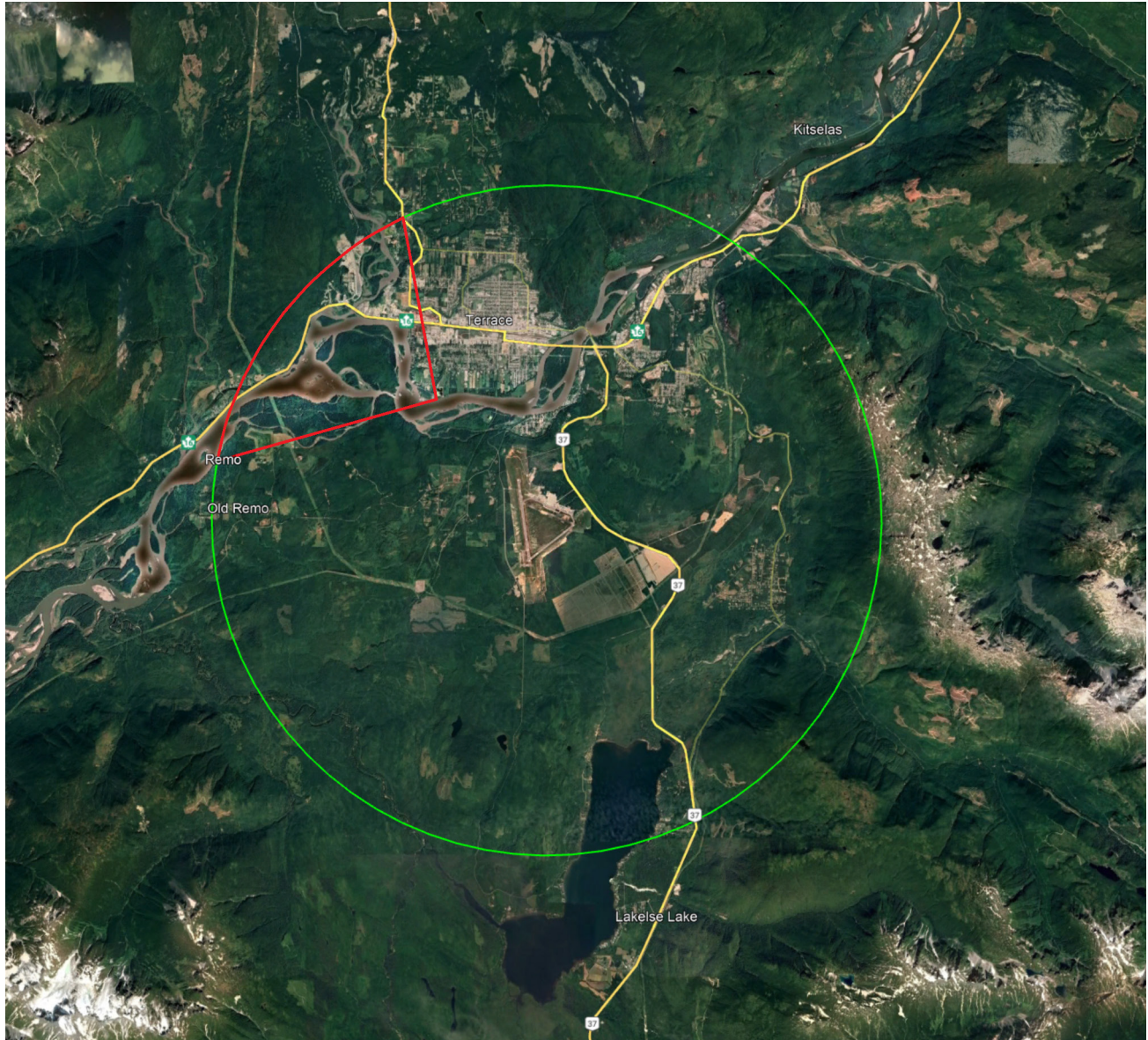
Terrace, BC:

L'espace aérien compris dans la région délimitée par un cercle de 5 milles de rayon centré sur :

N54°27'59.00"	W128°34'39.00"	(Terrace, BC - AD)
---------------	----------------	--------------------

à l'exclusion de l'espace aérien de classe G, 700' et au-dessous, compris dans la région délimitée par une ligne allant de :

N54°29'54.94"	W128°37'32.18"	à
N54°28'58.87"	W128°43'02.85"	puis, dans le sens horaire, le long d'un arc de cercle de
5 milles		de rayon centré sur
N54°27'59.00"	W128°34'39.00"	(Terrace, BC - AD) \ à
N54°32'30.75"	W128°38'15.26"	à
N54°29'54.94"	W128°37'32.18"	son point de départ



NON DESTINÉ À LA NAVIGATION

Ce changement entrera en vigueur le 8 septembre 2022 à 0901, temps universel coordonné (UTC). Les publications aéronautiques pertinentes seront mises à jour en conséquence. Consultez le *Manuel des espaces aériens désignés* (TP 1820F) ou le présent supplément de l'AIP jusqu'à la mise à jour de la carte aéronautique (VNC) des règles de vol à vue (VFR) de l'aéroport de Terrace-Kitimat, prévue pour décembre 2023.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

NAV CANADA
Service à la clientèle
Ottawa (Ontario)

Tél. : 800-876-4693
Télec. : 877-663-6656
Courriel : service@navcanada.ca



Chris Bowden
Directeur par Intérim, Gestion de l'information aéronautique et opérations aériennes